

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 19 septembre 2022 à 8h30

Date de convocation : 13 septembre 2022

Délibération
N°B2022_57

Membres en exercice :	20
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : MONTAGNIER André-Luc, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : HERNANDEZ Joël, VIALADE Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2022_98), RIO Jean-Louis (de la délibération N°B2022_80 à N°B2022_90 et la délibération N°B2022_103)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, LAPALU Christian

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération N°B2022_94)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Appui financier au dossier « Création d'une structure de Guide nature multi activités sur le parc de la Narbonnaise » porté par l'EURL NOOS Aventures à Gruissan

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui soutient le financement de projets par le dispositif Leader. Développer les solutions innovantes en matière de mobilités durables est un axe du programme.

Dans le cadre d'une transition professionnelle entamée en 2020, Monsieur QUILY a été diplômé d'un BPJPES APT sport pour tous sur l'année 2020/2021.

Un avis favorable le 03 février 2022 du dispositif « transition pro Occitanie » lui a permis de créer sa société en bénéficiant du statut de démissionnaire. Noos Aventures a été créée en avril 2022.

Sportif de haut niveau et éducateur depuis de nombreuses années, il souhaite faire partager ses connaissances et sa passion du sport et de la nature au travers la création de l'EURL Noos Aventures.

N°B2022_57 (2)

L'objectif de ce projet est de proposer une activité ludique en extérieur pour découvrir le territoire, le patrimoine et son environnement.

Cette société interviendra dans le sport nature et sport santé. Noos aventures proposera aux publics une expérience au sein de la nature sur différents supports. (VTT, marche, vélo de route, course à pied, marche nordique, randonnée nature course d'orientation...) La notion de préservation de l'environnement et la sensibilisation à la nature sont des éléments importants de la pratique d'activités de plein air : gestion des déchets, la préservation de l'eau, la protection incendie...

De nombreux partenaires sont associés à ce projet : commune et clubs sportifs de Gruissan, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, domaines viticoles de la Clape, loueurs de vélos et matériel nautiques, prestataires d'hébergements touristiques, Offices de tourisme.

La demande de soutien financier concerne :

Dépenses immatérielles : communication et publicité :

- Site internet : 1 750 euros HT,
- Hébergement : 460.00 euros HT,
- Reportage photo : 800 euros HT,
- Flyers : 800 euros HT,
- Informatique et protection : 674.08 euros HT.

Dépenses matérielles : Flocage, vêtement, petits équipements sportifs :

- Véhicule sur 9 mois : 6 698.00 HT,
- Achat Vélo électrique : 2 332.50 euros HT,
- Achat Paddle + accessoires : 482.50 HT.

Coût total éligible : 13 997.08 € HT

Plan de financement :

FEADER Leader : 8 958.13 euros (64 % plafonné à 40 000 euros),

Grand Narbonne : 2 239.53 euros (16 % plafonné à 10 000 euros),

Autofinancement : 2 799.42 euros (20%).

Vu la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois.

Vu la délibération N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable.

Considérant l'intérêt et la pertinence du projet au regard du développement des circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne

N°B2022_57 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 2 239.53 euros au projet «Création d'une structure de Guide nature multi activités sur le Parc de la Narbonnaise» porté par l'EURL NOOS Aventures sur un coût total de projet de 13 997.08 euros HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 22/9/2022
et de sa publication
le : [PUB]

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

